



Objectifs de la charte du climat et de l'environnement

1. Réduction des Emissions de Gaz à Effet de Serre (GES)

Objectif : Réduire les émissions de GES des opérations humanitaires de 20% d'ici 2030.

Actions :

- ✓ Transport : Utiliser des véhicules plus petits et économes en carburant pour les déplacements nécessitant un transport motorisé.
- ✓ Energie : Utilisation de sources d'énergie renouvelable (solaire, éolienne) pour alimenter les bureaux et les camps.
- ✓ Matériaux : Favoriser l'utilisation de matériaux de construction écologiques et recyclables.

2. Gestion Durable des Ressources Naturelles

Objectif : Assurer une gestion durable des ressources naturelles dans les zones d'intervention humanitaire.

Actions :

- Eau : Mise en place de systèmes de collecte et de traitement des eaux pluviales.
- Foresterie : Initiatives de reforestation et de protection des forêts existantes.
- Agriculture : Promouvoir des pratiques agricoles durables et résilientes au climat.

3. Réduction de l'Impact Environnemental des Opérations

Objectif : Réduire de 30% l'empreinte écologique des opérations humanitaires d'ici 2030.

Actions :

- Déchets : Mise en place de programmes de gestion des déchets solides et liquides, incluant le recyclage et la réduction des plastiques à usage unique.
- Construction : Utiliser des techniques de construction écologiques et durables pour les infrastructures temporaires et permanentes.

4. Renforcement des Capacités et de la Résilience des Communautés Locales

Objectif : Renforcer la résilience des communautés locales face aux impacts du changement climatique.

Actions :

- Formation : Offrir des formations sur les techniques d'adaptation au changement climatique et de gestion des ressources.
- Engagement Communautaire : Intégrer les communautés locales dans la planification et la mise en œuvre des projets.
- Financement : Soutenir financièrement des initiatives locales visant à renforcer la résilience climatique.

5. Promotion de la Justice Climatique

Objectif : Assurer que les interventions humanitaires prennent en compte la justice climatique.

Actions :

- Vulnérabilité : Cibler les populations les plus vulnérables aux impacts du changement climatique.
- Genre : Intégrer une perspective de genre dans toutes les initiatives climatiques.
- Plaidoyer : Promouvoir des politiques favorisant la justice climatique au niveau local, national et international.

6. Suivi et Evaluation

Objectif : Mettre en place des mécanismes de suivi et d'évaluation pour mesurer les progrès et ajuster les stratégies.

Actions :

- ❖ Indicateurs : Développer des indicateurs pour suivre les émissions de GES, la gestion des ressources, et l'impact environnemental.
- ❖ Rapports : Publier des rapports annuels sur les progrès réalisés et les leçons apprises.
- ❖ Feedback : Créer des mécanismes pour recevoir et intégrer le feedback des communautés locales et des partenaires.